

Réunion du 7 mars 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2011/210 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
Voie de liaison intercommunale Ouest (VLIO) - Acquisition d'un
ensemble immobilier et foncier à OBERHAUSBERGEN**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve dans le cadre du projet de réalisation de la Voie de liaison intercommunale Ouest (VLIO), l'acquisition d'un ensemble immobilier et foncier situé à OBERHAUSBERGEN, 30, route de Saverne, cadastré sous section 6 n° 41 (avec 35 a 18 ca), n° 44 (avec 7 a 65 ca), n° 422/42 (avec 10 a 14 ca), n° 423/42 (avec 7 a 72 ca), n° 424/43 (avec 11 a 49 ca), n° 425/43 (avec 2 ca), n° 426/44 (avec 7 a 72 ca), n° 427/44 (avec 5 a 59 ca) et n° 486/45 (avec 1 a 44 ca), soit une superficie totale de 86 a 95 ca, au prix total de 2 350 000 €

- dit que l'acte de vente sera consenti avec un différé de jouissance au profit du vendeur, et que le versement du prix de vente interviendra en deux fois, soit 1 000 000 € à la signature de l'acte de vente, le solde de 1 350 000 € à l'entrée en jouissance définitive par le Département, fixée au plus tard le 31 décembre 2014

- dit que l'acte sera passé en la forme notariée.

Elle autorise par ailleurs son président à signer toutes les pièces relatives à la présente et notamment l'acte de vente, ainsi que le paiement en temps voulu du solde de la vente.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110307-55362-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 15/03/11